

2025-03-27-11 : Approbation du budget primitif du budget annexe zones d'activité économique pour l'exercice 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Amaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Dominique MENARD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-03-27-11-BF
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 27 février 2025 et la délibération n°2025-02-27-04 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif pour le budget annexe « zones d'activités économiques » pour l'exercice 2025 ;

Vue d'ensemble du budget annexe Zones d'activités économiques					
Dépenses de fonctionnement		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Recettes de fonctionnement	
[01] Charges à caractère général	88 000,00	944 900,00	[20] Produits services, domaine, autres	458 416,18	626 775,01
[65] Autres charges de gestion courante	5,40	5,40	[25] Autres produits de gestion courante	5,30	5,30
Dépenses réelles	88 005,40	944 905,40	Recettes réelles	458 421,48	626 780,31
[042] Opérations d'équipement, entre autres	1 731 958,58	1 565 488,58	[302] Opérations d'équipement, entre autres	1 540 276,28	1 434 076,23
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 819 963,98	2 514 393,98	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 998 697,76	2 060 756,54
TOTAL DES DÉPENSES CLOUÉES	1 854 013,98	2 514 393,98	RESULTAT REPORTÉ	260 276,73	458 064,81
TOTAL DES DÉPENSES CLOUÉES	1 854 013,98	2 514 393,98	TOTAL DES RECETTES CLOUÉES	2 258 974,49	2 518 821,35

Dépenses d'investissement		Budget primitif 2024 *	Budget primitif 2025 *	Recettes d'investissement		Budget primitif 2024 *	Budget primitif 2025 *
[042] Opérations d'équipement, entre autres	1 540 276,66	1 434 076,23	[302] Opérations d'équipement, entre autres	1 230 048,58	1 565 488,58		
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 540 276,66	1 434 076,23	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 230 048,58	1 565 488,58		
TOTAL DES DÉPENSES CLOUÉES	1 540 276,66	1 434 076,23	TOTAL DES RECETTES CLOUÉES	1 230 048,58	1 565 488,58		

* (*) Exclure toutes les recettes (M41) de l'exercice antérieur à reporter

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget primitif du budget annexe « zones d'activités économiques » pour l'exercice 2025 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

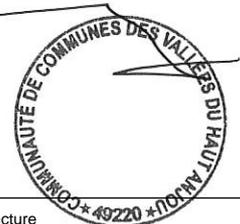
Fait et délibéré en séance
le 27 mars 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Président

Dominique Ménard

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250327-2025-02-27-04-21-BF
Date de télétransmission : 10/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.